

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03/07/2023

Référence
20230703CA09

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 MARS 2023

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	5	8

Date de la convocation
19/06/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2023 et le 3 Juillet à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, M. TEMIME Mohamed, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine, Mme CORNET Anne (représentée par M. TEMIME Mohamed), M. NEVIASKI Alexis (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. QUINTIN François

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MAILLET Sandrine), M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. MARASI Etienne

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 MARS 2023

VU l'article 18 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU l'article 3.9 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 3 mars 2023 (annexé).

Annexe : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 3 mars 2023.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 06/07/2023
Le Président

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du

le Signe

Centre national du graphisme
à Chavignon

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le **7 JUL. 2023** 
ID : 052-130023237-20230703-20230703CA09-DE

graphisme

Monsieur Evrard DIDIER

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil d'Administration
COMPTE RENDU

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le **7 JUL. 2023**
ID : 052-130023237-20230703-20230703CA09-DE

Chaumont, le 3 mars 2023

Référence : 20230303-CA

ANNEXE à la délibération
n° 20230703CA09

Le Conseil d'Administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le vendredi 3 mars 2023 à 14 h 30, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (9) :

Conseil
d'Administration

3 mars 2023

COMPTE-RENDU

- Ville de Chaumont :
 - M. Evrard DIDIER
 - Mme Christine GUILLEMY
 - M. Luc CHATEL
 - M. Paul FOURNIE
- Région Grand Est :
 - Mme Martine LIZOLA
 - M. Etienne MARASI
 - M. Frédéric FABRE
- Etat :
 - M. Maxence DEN HEIJER
 - M. Laurent INNOCENZI

Administrateur(s) excusé(s) (3) :

Etat : Mme Anne CORNET (représentée par M. Maxence DEN HEIJER),
M. Alexis NEVIASKI (représenté par M. Laurent INNOCENZI),
M. François QUINTIN (pouvoir à M. Laurent INNOCENZI)

Participaient à la réunion, les administrateurs du collège « technique » (3) :

- M. Eric LEBEL (Lycée Charles de Gaulle)
- Mme Sandrine MAILLET (Bibliothèque nationale de France) qui représente Mme Céline CHICHA-CASTEX, et M. Pierre LITZLER, excusés - (en visioconférence)
- Mme Véronique MARRIER (Centre national des arts plastiques) qui représente Mme Béatrice SALMON et M. Emmanuel TIBLOUX, excusés - (en visioconférence)


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

3 mars 2023

COMPTE-RENDU

Administrateur(s) excusé(s) (7) :

- M. André BALDINGER (Alliance graphique internationale - AGI - France)
- Mme Céline CHICHA-CASTEX (Bibliothèque nationale de France)
- M. Pierre LITZLER (Université de Strasbourg)
- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne)
- Mme Béatrice SALMON (Centre national des arts plastiques)
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art)

Participaient à la réunion les personnes invitées (7) :

- M. Gilles BLUETTE (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Nathalie FERREIRA (Ville de Chaumont)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Virginie GUILLAUME (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est) (*en visioconférence*)
- M. Jacques ROSSELLE (Agent comptable)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est)

Personne(s) invitée(s)excusée(s) (2) :

- Mme Mélina CLAUDON (Ville de Chaumont)
- M. Olivier LUSSON (Région Grand Est)

A 14 h 30, 9 membres du collège « institutionnel » sont présents et 1 membre a donné pouvoir, soit 10 voix sur 10.

La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de Chaumont, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'administration.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le **- 7 JUIL. 2023**
ID : 052-130023237-20230703-20230703CA09-DE

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 28 octobre 2022 (délibération 20230303-CA-01)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que Mme la Préfète a demandé que soit ajoutée une remarque qu'elle a faite sur les chèques déjeuner.

Il est ajouté à la page 18 du compte-rendu : « Mme Anne CORNET précise que le taux de participation employeur de 60 % est le taux maximum possible ».

Il n'y a pas d'autres remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu du Conseil d'Administration du 28 octobre 2022.

Conseil
d'Administration

3 mars 2023

COMPTE-RENDU

2. Rapport d'activité 2022 (délibération 20230303-CA-02)

M. le Président indique que le rapport d'activité 2022 est remarquable pour l'ensemble des activités.

M. Jean-Michel GERIDAN le présente.

Il tient à souligner l'engagement réaffirmé et la confiance des membres constitutifs du Groupement d'Intérêt Public qu'est le Signe, à savoir : la Ville de Chaumont, l'Etat à travers la DRAC Grand Est, et la Région Grand Est.

Nous pouvons également noter le concours du Département de la Haute-Marne, dont le Signe salue la constance de son soutien.

Le Signe remercie également ses mécènes et partenaires qui ont permis le développement de sa programmation culturelle ainsi que le développement de la structure propre, à savoir :

- La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne,
- La Société des Auteurs et de l'Image Fixe, l'ADAGP et Copie Privée,
- La Caisse d'Épargne Grand Est Europe,
- Arctic Paper,
- RISO.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

3 mars 2023

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le **7 JUL. 2023**
ID : 052-130023237-20230703-20230703CA09-DE

Le Signe remercie bien évidemment Etapes, France 3 Grand Est, le Journal de la Haute-Marne et le réseau Graphisme en France, Centre national des arts plastiques.

2022 était une année hors Biennale mais un certain nombre d'actions ont été réalisées.

Expositions :

- ↳ *Feuilles Volantes*, de Fanette Mellier, qui s'était poursuivie,
- ↳ *Jours de Fête*, qui permet de montrer à la fois la collection patrimoniale et matrimoniale de la Ville de Chaumont,
- ↳ *Frédéric Voisin, Dreader Than Dread*, exposition faisant la part belle à un auteur que nous avons dans la Région Grand Est,
- ↳ *Les Petits Spécimens 6, Parcours Jeunesse*,
- ↳ *Si ça marche, ce n'est pas une solution temporaire*, de Gilles de Brock, soutenu par Créative Industries Fund de Hollande,
- ↳ *Sous le Soleil Exactement*,
- ↳ *Manga*, exposition qui expliquera les chiffres de fréquentation à un moment,
- ↳ *Ter Bekke & Behage*, Monographique,
- ↳ *Ça repart et ça revient*, de Ter Bekke & Behage.

Ce que veut signifier M. Jean-Michel GERIDAN en particulier, qui a été prenant et enthousiasmant, ce sont les résidences et les productions qui ont été faites.

M. Jean-Michel GERIDAN tient à remercier très particulièrement la Région Grand Est et le Ministère de la Culture qui, par le biais de nombreux dispositifs, nous ont permis de sortir de la crise COVID, d'accompagner de jeunes auteurs et autrices dans la production et des dispositifs de professionnalisation.

Pour la professionnalisation, 4 jeunes auteurs ont été invités : Eloïse Vo, Anouk Jeanningros, Eugénie Bidaut et Louis Colin, sur des sujets qui traitent du graphisme.

Pour la Région Grand Est, un dispositif assez merveilleux qui est le dispositif Emergence avec lequel nous avons pu soutenir un auteur pendant un an.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

3 mars 2023

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le **7 JUIL. 2023**
ID : 052-130023237-20230703-20230703CA09-DE

Cela a été une année assez exceptionnelle de publications et d'accompagnement à la diffusion dont, exemple, Le Scriptorium de Toulouse qui traite de la pédagogie de la lettre écrite et dessinée, avec le Centre National des Arts Plastiques et l'ENSAD de Nancy.

Ou encore la Revue Lagon, autour de la bande dessinée et de la narration avec le Centre National du Livre, pour ne citer qu'eux.

Autre chose dans la programmation culturelle ; évidemment, nous sommes un projet de territoire mais avec une implication nationale et internationale.

Dans les implications territoriales, il y a les dispositifs que sont les PAG (Projets Artistiques Globalisés) dans les établissements scolaires, et les PREAC (Pôles de Ressources pour l'Education Artistique et Culturelle) qui, une des particularités à Chaumont, traitent du design graphique et forment des personnes qui vont former d'autres enseignants.

Nous sommes aussi soutien et partenaire de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) et la licence professionnelle.

Nous travaillons, en accord avec eux, sur des programmes spécifiques afin de réaliser des actions à destination de jeunes professionnels et de lieux de formation.

Et cette part n'est pas négligeable.

En effet, les formations de design graphique à Chaumont, qui deviendront de futurs acteurs de la profession dans des milieux artistiques mais aussi industriels et appliqués, représentent quelque chose comme 200 étudiants dans une ville telle que Chaumont.

Cela nous tient énormément à cœur.

Une autre partie, totalement incroyable pour une ville comme Chaumont, est l'offre de formation et de ressources avec une multiplicité de conférences.

Les premières relatives à la musique, « Signal Sonore », pour lesquelles nous sommes allés vers les habitants et vers les associations de toute la Haute-Marne pour leur demander ce qui leur manquait comme lieu.

Nous avons eu Olivier Cachin, Fabien Vandamme... Nous avons programmé une conférence sur Bernard Dimey.

Des conférences qui s'adressaient à la fois au grand public mais en même temps à des pans professionnels.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que le Signe a été accompagné par la Ville de Chaumont qui a programmé de nombreux événements sur la place des Arts afin de l'animer.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le **- 7 JUL. 2023**
ID : 052-130023237-20230703-20230703CA09-DE

Bien évidemment, des choses plus at-
table ronde autour de la journée mondiale du climat avec
plusieurs graphistes engagés sur les questions de sobriété
énergétique: Arnaud Corbin, Alex Jordan, Sarah Minchin,
Anabella Salem, Thierry Sarfis, Lech Majewski et Justyna
Czerniakowska.

Une autre particularité du Signe : des ateliers à destination des
scolaires et tous publics permis par l'action de l'Etat.
M. Jean-Michel GERIDAN tient d'ailleurs à remercier le Ministère
de la Culture et la DRAC Grand Est qui nous ont permis de
répondre à des appels à projets.

Il y a aussi les ateliers à destination des publics à besoins
spécifiques, publics empêchés, éloignés de la culture.
Cette année le Signe n'a pas travaillé avec la maison d'arrêt de
Chaumont tout simplement parce que le Ministère de la Justice
n'a pas lancé d'appel à projets.

Dans l'offre événementielle, il y a eu un certain nombre de
concerts.

Nous avons également travaillé sur la diffusion.
Une série d'affiches, célébrées lors de la dernière édition de la
Biennale, a été déposée au Festival FORMAT (S) à Strasbourg.
Nous avons été conviés par Lille Design à Lille.
Nous sommes allés au Japon, à Kyoto, pour la Nuit Blanche.
L'une de nos expositions de la Biennale, le Prix Unique du Livre,
a eu 6 itinérances à Leipzig, à Tokyo, à Séoul, à Lucerne et au
Monténégro, souvent dans des équivalents de Salons du livre.

Ceci était une première édition que nous allons poursuivre.
Nous nous sommes liés avec les plus Beaux Livres du Monde,
organisation à Leipzig qui existe depuis 72 ans, et qui, elle, n'a
jamais discontinué, contrairement à la France où il y a eu
pendant 10 ans l'absence des plus Beaux Livres.

S'agissant de la fréquentation, le Signe a accueilli environ
26 000 visiteurs en 2022.

M. Jean-Michel GERIDAN va ajouter dans ce rapport d'activité,
suite à une demande du Ministère de la Culture, la proportion
des scolaires sur ces 26 000 visiteurs notamment pour des
questions de subventions.

Après le décompte envoyé à Mme Isabelle Delamont, il y a eu 4 999
scolaires en visites réservées des écoles.

Concernant les opérations hors les murs, les chiffres sont assez
incroyables.

Conseil
d'Administration

3 mars 2023

COMPTE-RENDU

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

3 mars 2023

COMPTE-RENDU



Par exemple, nous avons été invités à l'opération, nous avons eu 210 000 visiteurs, chiffres donnés par l'Institut Français et l'Ambassade.

Autre opération à Glasgow au Royaume Uni, Festival avec lequel nous travaillons et avons un partenariat. Nous coproduisons avec ce Festival des expositions, des événements et des conférences. Nous avons eu 171 000 visiteurs.

Nous avons également été invités à Mexico à un Festival, équivalent de Chaumont, qui a attiré 21 000 visiteurs.

Mais aussi Welformat à Lucerne en Suisse avec 4 300 visiteurs, puis enfin, Format(s), à Strasbourg, avec 1 300 visiteurs.

Sur ses opérations, en ses murs et hors les murs, le Signe a touché 391 000 visiteurs.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que nous avons soutenu des auteurs, dont un projet qui s'est déroulé en Suisse. Ce livre qui s'appelle La Période Molle, par Bastien Aubry et Dimitri Broquard, a reçu la distinction du plus Beau Livre Suisse de l'année 2022.

Par ailleurs, les outils de communication du Signe qui, des fois, peuvent interroger, ont été salués à la Triennale de Toyama au Japon, et ont reçu une distinction.

M. Jean-Michel GERIDAN termine avec la vie et les moyens du groupement.

Avant tout, il tient à remercier l'Etat, le Gouvernement qui a missionné les préfigurateurs pour le Musée de la Maison de la Presse et dans lequel le Signe a été identifié comme l'une des structures pour présenter de l'art tant dans ses moyens de médiation que dans son organigramme, comme un outil exemplaire.

Les préfigurateurs sont venus au Signe il y a quelques mois pour tenter de calquer la structure du Signe dans ce Musée voulu par M. le Président, Emmanuel Macron.

Nous allons certainement leur rendre visite à notre tour. Leur prochaine étape sera de configurer les espaces. Le Signe n'est pas parfait mais nous savons comment faire pour des objets similaires qui vont traiter du papier.

M. Jean-Michel GERIDAN et Mme Virginie GUILLAUME, Secrétaire Générale du Signe vont les accompagner.

Cela est plutôt gratifiant pour l'ensemble du Groupement.

Il est vrai que le Signe a eu quelques tâtonnements dans l'organisation interne. Il y a eu plusieurs propositions d'organigrammes.

3 mars 2023

COMPTE-RENDU

Depuis environ 3 ans, le Signe est interne stable qui a à peine changé, si ce n'est une question de catégories.

Aujourd'hui, cet organigramme est voué à ne pas changer, en tout cas pas tout de suite.

Quant au budget, nous y trouvons la répartition analytique des recettes, la répartition des dépenses par activités, mais aussi la part de la rémunération des artistes-auteurs incluant la cession des droits d'auteurs qui ont été distingués des remboursements de frais.

La provenance des intervenants que le Signe a accueillis (hors Concours International) est détaillée.

Nous avons d'ailleurs une part plutôt belle des artistes de la Région.

Quant à la répartition, il y a 46 % d'hommes pour un âge moyen de 41 ans, 45 % de femmes pour un âge moyen de 36 ans, et 9 % non renseignés (non genrés, Studios, Collectifs mixtes).

M. Jean-Michel GERIDAN en a terminé avec la présentation du rapport d'activités.

Il reste à disposition pour toutes questions et remarques.

M. le Président le remercie et félicite l'équipe du Signe pour ce qu'elle réalise.

M. le Président tient à souligner l'activité auprès des jeunes, des étudiants, des élèves, qui est tout à fait remarquable, qui ancre le Signe sur ce territoire, en parallèle de son activité internationale.

Cela est une très belle réussite.

M. Paul FOURNIE remarque dans la répartition analytique des recettes, page 50 du rapport d'activités, que la Ville est à 751 000 € alors qu'elle est censée être à 750 000 €.

M. Jean-Michel GERIDAN répond qu'il s'agit d'un appel à projet dans lequel le Signe a accompagné la Ville.

Mme Véronique MARRIER indique que lorsque nous voyons l'ampleur de la programmation, à la fois sur les expositions, le nombre et la variété, il faut vraiment souligner la valeur de cet établissement au travers de toutes ses activités, à la fois aux côtés des petites organisations mais aussi dans une grande variété comme par exemple de jeunes chercheurs, ou encore dans le domaine de la musique...

Bravo à toute l'équipe. Nous ne pouvons être que satisfaits de toutes ces activités et de cette présentation de l'année qui vient de s'écouler.

M. le Président et M. Jean-Michel GERIDAN la remercient pour cette intervention.

Il n'y a pas de questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activité 2022.

3. Plan annuel de formation 2023 (délibération 20230303-CA-03)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que les besoins en formations ont été identifiés lors des entretiens d'évaluation professionnelle qui ont eu lieu en décembre 2023.

Ces entretiens ont permis de définir les besoins en compétences de chaque agent.

Il est proposé de reconduire les grandes lignes directrices du plan de formation de l'année 2022.

Il paraît nécessaire de donner priorité à l'approfondissement des savoirs et des techniques en priorisant les formations obligatoires, comme les habilitations ou les spécificités liées à un établissement recevant du public.

Une attention particulière sera également portée aux agents contractuels et à la connaissance de leur statut de droit public en continuant à mettre en place les inscriptions à la formation d'intégration et de professionnalisation obligatoire des agents contractuels de la fonction publique territoriale auprès du CNFPT.

Les représentants du personnel ainsi que les agents du Signe participant au Comité Social d'Administration qui n'auraient pas suivi les formations liées à l'hygiène et la sécurité devront s'inscrire en 2023.

Le plan annuel de formation 2023 s'articule autour de 4 grands axes :

- Axe 1 : acquérir des formations obligatoires pour la conduite des activités spécifiques au Signe et développer une culture de prévention des risques professionnels ;
- Axe 2 : développer les savoir-être et savoir-faire nécessaires à l'exercice des missions d'un agent public ;
- Axe 3 : acquérir des savoirs métiers en rapport avec les activités culturelles du Signe ;

- Axe 4 : acquérir des savoirs p
administrative du Signe.

M. Paul FOURNIE signifie que lorsque nous regardons le détail, il y a énormément de formations proposées.

Mme Virginie GUILLAUME précise qu'il y en a environ un tiers proposées par l'administration, le reste est demandé par les agents lors des entretiens professionnels.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que cela relève un désir d'évolution au sein des postes et de gagner en compétences. Evidemment, pour un tiers, ce sont des formations qui sont obligatoires et qui dépendent de la gestion d'un établissement recevant du public. Pour les autres, ce sont soit des spécialisations, soit des améliorations.

Par exemple, pour recevoir du public, autant nous savons très bien le faire pour les 6 à 77 ans, autant nous avons plus de fragilité pour les 3 à 6 ans.

Il s'agit aussi de s'intéresser au vieillissement de la population, et comment proposer des activités culturelles.

Lorsque nous parlons de moyens de publics à besoins spécifique, nous traitons des arts visuels certes, mais comment faire quand nous avons des personnes qui ont des problèmes pour percevoir.

Ce sont des dossiers sur lesquels nous allons travailler.

M. Jean-Michel GERIDAN fait une mini incise avec un projet que connaît sûrement bien Mme Véronique MARRIER.

Il s'agit d'un projet au Canada autour de la médiation d'apprentissage du design graphique pour les collégiens.

Nous avons eu un autre public cette année, peut-être grâce à Manga, le public adolescent.

En 2024 et 2025, nous allons travailler avec l'Université du Québec à Montréal, qui a une branche spécialisée sur les outils de médiation à destination des publics, sur les publics lycéens en particulier, et le type d'activités à proposer pour avoir de plus grands engagements.

Puis ensuite, une autre partie sur le public très jeune.

Ce serait extraordinaire si, en France, les Universités faisaient de même en nous sollicitant.

Il n'y a plus de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le plan de formation annuel 2023.

4. Compte de gestion 2022 (délibération)

M. Jacques ROSSELLE indique que, sans dévoiler la délibération suivante, les résultats sont identiques au compte administratif.

Pour la section d'investissement, nous avons un résultat déficitaire de 19 652,77 € en raison de dépenses d'investissement de 77 751,99 €, supérieures aux dotations d'amortissement, uniques recettes de la section d'investissement.

Mais, avec le résultat positif de l'année précédente, nous terminons avec un résultat de clôture de 39 676,95 €.

Pour la section de fonctionnement, nous avons un résultat positif de 132 359,31 €, soit un résultat cumulé de 364 650,82 €.

Le total des 2 sections est de 404 327,77 €. Cela correspond au fonds de roulement de la structure.

Ce fonds de roulement permet 3 mois de dépenses réelles de fonctionnement, la moyenne mensuelle des dépenses réelles étant de 128 000 €.

Le fonds de roulement correspond à la différence entre les fonds propres, 15 451 876 €, et l'actif immobilisé de 15 047 000 €.

Le montant des fonds propres peut paraître important mais ils sont composés principalement des droits de l'affectant c'est-à-dire la mise à disposition par la Ville pour 15 032 000 € dont le bâtiment pour 15 765 000 €.

Les disponibilités au 31 décembre 2022 étaient de 521 555 € dont 519 000 € au niveau de la trésorerie.

La trésorerie est supérieure au fonds de roulement car nous avons un besoin de fonds de roulement négatif.

En effet, toutes les factures 2022 ont été payées en journées complémentaires alors que le décaissement se fait sur l'année 2023.

Il y a également le rattachement de toutes les charges à l'exercice, les factures qui n'avaient pas été reçues, d'où le besoin de fonds de roulement négatif de 116 000 € fin 2022.

Il n'y a pas de questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2022.

5. Compte administratif 2022 (délibération 20230303-CA-05)

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il est demandé d'approuver le compte administratif 2022 annexé sous sa forme réglementaire.

Est également annexée la répartition des recettes et des dépenses, en pourcentage, et de façon analytique, en toute transparence sur l'ensemble des projets, avec la partie recettes et dépenses en distinguant les dépenses liées aux activités, au fonctionnement et au personnel.

L'affectation du résultat, dont nous allons parler dans la délibération suivante, est prise en compte.

Le montant total des recettes est de 2 078 062,12 € dont 1 960 633,18 € de recettes de fonctionnement et 117 428,94 € de recettes d'investissement.

Le montant total des dépenses est de 1 673 734,35 € dont 1 595 982,36 € de dépenses de fonctionnement et 77 751,99 € de dépenses d'investissement.

Le solde d'exécution d'investissement est de 39 676,95 €.

Pour le résultat de l'exercice 2022 (fonctionnement) nous avons un excédent de 364 650,82 €.

Il faut bien comprendre que dans cette affectation du résultat se trouve le report des auto-assurances liées au chômage ou aux risques statutaires pour 101 000 €.

Des charges de personnel ont également été reportées suite à des postes vacants pour 70 000 €, ainsi que des imprévus à hauteur de 60 000 €.

Avant de procéder au vote, M. le Président quitte la salle.

Il n'y a pas de remarques, M. Jean-Michel GERIDAN propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2022.

M. le Président revient dans la salle.

6. Affectation du résultat 2022 (délibération 20230303-CA-06)

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il est proposé :

- D'affecter l'excédent d'investissement soit 39 676,95€ au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté),
- D'affecter l'excédent de fonctionnement soit 364 650,82 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Il n'y a pas de remarques, M. le Président

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de l'affectation du résultat de fonctionnement (excédent de 364 650,82 €) ainsi que du résultat d'investissement (excédent de 39 676,95 €) de l'exercice 2022 au budget primitif 2023.

7. Budget primitif 2023 (délibération 20230303-CA-07)

M. le Président rappelle qu'il s'agit d'une année particulière puisque c'est une année de Biennale, avec ses deux parties : le Concours International qui a déjà été lancé et pour lequel un bon nombre d'affiches a déjà été reçu, puis la deuxième partie en octobre.

Nous espérons un nombre croissant de visiteurs.

M. Jean-Michel GERIDAN présente le budget primitif 2023.

➤ Les recettes :

Les recettes de fonctionnement se répartissent en 3 catégories analytiques : les contributions des membres du groupement, les subventions et les ressources propres. A celles-ci s'ajoute une catégorie liée aux opérations budgétaires.

Les contributions des membres représentent 68 % du montant total des recettes.

Le montant des subventions représente quant à lui 9 % (201 905 € dont 175 000 € dans le cadre de la Biennale) des recettes réparties comme suit :

- 42 000 € du Conseil Départemental de la Haute-Marne dans le cadre des expositions de la Biennale,
- 40 000 € de la Région Grand Est : crédits d'investissement dans le cadre de la Biennale,
- 50 000 € de fonds européens relatifs à la communication de la Biennale,
- 29 105 € dans le cadre des dispositifs d'Education Artistique et Culturelle (EAC) : Projets Artistiques Globalisés (PAG), Résidences Artistiques en milieu scolaire (RA) et Pôle de Ressources pour l'Education Artistique et Culturelle (PREAC),
- 10 000 € de la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF) relatifs au prix SAIF du Concours International,
- 10 800 € d'autres aides publiques et privées dans le cadre d'appels à projets,
- 15 000 € de la DRAC relatifs au soutien aux festivals,
- 5 000 € de l'ADAGP.

Les ressources propres s'élèvent à 53 000 € (soit 2 % du montant total des recettes), dont 24 000 € de recettes de mécénat.

➤ Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement se répartissent en 3 catégories analytiques : celles liées respectivement aux activités, au fonctionnement du Signe (bâtiment et administration) et au personnel. A celles-ci s'ajoute une catégorie liée aux opérations comptables.

Les dépenses liées aux activités du Signe s'élèvent à 742 731 € (dont 514 600 € dans le cadre de la Biennale) soit 34 % du montant total des dépenses toutes sections confondues.

Elles permettent la mise en œuvre de la programmation 2023 du Signe, Biennale de design graphique incluse, et traduisent les missions du Signe telles que prévues dans la convention constitutive et dans le cahier des charges du label « Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National ». Le Signe anticipe et dépasse ainsi l'engagement des Centres d'Art labellisés à consacrer au moins le tiers de son budget à ses projets artistiques et ses missions statutaires.

Les dépenses liées au fonctionnement du Signe s'élèvent à 383 859 € et représentent 17 % du montant total des dépenses toutes sections confondues.

Elles se répartissent en charges liées au bâtiment (325 834 € soit 15 %), en charges liées à l'administration du Signe (58 025 € soit 3 %).

Les dépenses de personnel inscrites au chapitre 012 s'élèvent à 982 643 € soit 45 % du montant total des dépenses.

Les dépenses imprévues s'élèvent quant à elles à 60 000 € dont 30 000 € dans le cadre de la Biennale.

M. le Président ajoute qu'il y a encore des éléments qui vont très probablement changer.

En ce qui concerne le mécénat, il reste malheureusement un peu faible malgré des actions qui ont été entreprises.

Nous avons éventuellement d'autres possibilités de mécénat complémentaire mais il n'y a pas encore de décisions fermes sur ce sujet.

Nous avons aussi du mécénat technique, des valorisations (impression d'affiches, fourniture de papier, gratuité du loyer) qui doivent être agrégées au montant du mécénat pur, pour avoir une idée du mécénat global, mais qui reste encore insuffisant.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le **- 7 JUIL. 2023**
ID : 052-130023237-20230703-20230703CA09-DE

Nous allons accélérer cela à partir de la fonction du succès, qui sera certainement très grand, de cette Biennale.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que nous étions effectivement sur un chiffre plus optimiste mais nous avons perdu un de nos partenaires historiques qui nous accompagnait sur des grandes hauteurs financières. Nous estimions environ 70 000 € pour le soutien à cette Biennale.

En fait, suite à un changement de politique, la fondation qui nous soutenait a fermé le département de soutien relatif aux arts appliqués et recentre ses activités vers le sport, notamment à l'occasion des Jeux Olympiques, le Tour de France...

Nous avons encore des discussions, en ballottage plutôt favorable, dont nous aurons une réponse prochainement.

M. le Président demande à M. Jean-Michel GERIDAN de parler de l'équipe, de l'organigramme qui est quasiment complet.

Il y avait effectivement un excédent lié à un certain nombre de postes vacants.

Depuis, le poste de régisseur des expositions a été pourvu. Nous avons reçu un certain nombre de candidatures pour le poste de chargé de diffusion et de conservation.

Nous avons par contre rencontré plus de difficultés pour le poste de gestionnaire RH. Celui-ci a été ouvert pendant presque un an. Nous avons bien eu des candidatures mais malheureusement elles ne satisfaisaient pas.

L'équipe devrait être au complet d'ici cet été.

M. le Président tient à faire remarquer que ce budget est un budget bien équilibré et bien tenu.

M. Paul FOURNIE souligne l'effort financier de la Ville de Chaumont et salue la montée en puissance ces dernières années de la DRAC et de la Région.

Cependant, il tient toujours à préciser qu'il avait été affirmé, pendant un temps, que le Ministère central de la culture, et étant donné qu'il s'agit d'un Centre national du graphisme, puisse verser une subvention directement au Centre. Ce qui ne semblerait pas démesuré par rapport à d'autres subventions qui peuvent être versées par le Ministère de la Culture.

Mme Christine GUILLEMY ajoute qu'il s'agit d'une demande récurrente.

M. Laurent INNOCENZI confirme qu'il s'agit d'une question récurrente. Les mécanismes budgétaires ne sont pas les mêmes d'un point de vue central et déconcentré.

Conseil
d'Administration

3 mars 2023

COMPTE-RENDU

Les budgets alloués à la création, par création à la DRAC, sont soumis à la même règle budgétaire que les autres, c'est-à-dire qu'ils sont contraints. Par contre, rien n'empêche effectivement qu'il y ait des délégations supplémentaires.

M. le Président indique qu'il faut organiser un rendez-vous avec la nouvelle Directrice Régionale et remercie M. Laurent INNOCENZI de faire passer le message.

M. le Président tient à remercier l'effort de nos principaux contributeurs et particulièrement la Ville de Chaumont.

Il n'y a pas de questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2023 par nature, au niveau du chapitre pour chaque section.

8. Avenants financiers 2023 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (délibération 20230303-CA-08)

Mme Virginie GUILLAUME précise qu'il s'agit d'une délibération remise sur table suite aux avenants financiers 2023 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec la DRAC, la Région et la Ville.

Concernant la DRAC et la Ville, la Convention Pluriannuelle d'Objectifs indique que, pour les deuxième et troisième années de versement des contributions, il s'agit d'un avenant. Il faut donc délibérer.

Les modalités de versement sont détaillées dans la délibération.

Pour la Ville de Chaumont :

- 4 mensualités de 90 000 € de janvier à avril de l'année concernée,
- 8 mensualités de 48 750 € de mai à décembre de l'année concernée.

Pour la DRAC, 2 avenants seront proposés :

- Un avenant attribuant 300 000 € de contribution inscrits au programme de fonctionnement,
- Un avenant attribuant 100 000 € inscrits à un autre programme qui concerne la Biennale ;

Pour la Région, il s'agit d'une simple convention financière. 100 % de la contribution vont être versés, à savoir 360 000 € au titre du fonctionnement et 48 000 € au titre de l'investissement.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

3 mars 2023

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le **7 JUL. 2023** 
ID : 052-130023237-20230703-20230703CA09-DE

Il s'agit ici d'autoriser le Directeur Général à signer ces avenants pour l'année 2023

Il n'y a pas de questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur général à signer ces avenants pour un montant total de contributions de 400 000 € pour l'Etat et 750 000 € pour la Ville de Chaumont en 2023.

9. Questions diverses

M. Jean-Michel GERIDAN indique que chacun a reçu une invitation pour la Biennale internationale de design graphique qui commencera le lundi 22 mai 2023, date à laquelle commencent les rencontres professionnelles et les workshops.

L'ouverture des expositions aura lieu le mercredi 24 mai.

Le vernissage se tiendra le jeudi 25 mai chez un de nos partenaires, dans un lieu qui appartient à la Ville qui est l'ancienne école Sainte-Marie. Il y aura 3 expositions dans ce lieu.

Nous pourrons ensuite nous rejoindre sur la place des Arts à partir de 21 heures où se tiendra une guinguette.

Toujours place des Arts, vendredi soir et samedi soir seront respectivement animés par une soirée électro puis une soirée rock.

Si nous avons les autorisations, un feu d'artifice devrait être tiré depuis le Signe samedi soir.

Concernant le Concours International, nous avons 2 nouveaux prix de l'Académie des Beaux-Arts.

L'idée est que la sélection faite à Chaumont ait une diffusion à Paris, en année hors Biennale, en association avec l'Académie des Beaux-Arts.

Le mérite en revient à notre Président qui a réussi à ouvrir les portes de l'Académie.

Nous aurons le fondateur du Musée International des Arts Modestes (MIAM) de Sète, Hervé Di Rosa, Académicien, qui fera partie du jury la semaine prochaine.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

3 mars 2023

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le **7 JUL. 2023**
ID : 052-130023237-20230703-20230703CA09-DE

Deux juristes de la Société des Arts
(SAIF) seront également présents.

Si des personnes ont des questions d'ordre juridique, sur les
contrats, sur les droits d'auteurs, elles pourront aller à leur
rencontre.

Tout cela sera détaillé dans la programmation.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que l'atelier Baldinger.Vu-huu,
qui travaille sur la future identité graphique de la Ville de
Chaumont, est intégré dans la programmation.

Une présentation de la nouvelle identité graphique serait faite
au public.

Afin de permettre aux Chaumontaises et Chaumontais de la voir,
cela se fera sur une heure apéritive, peut-être le samedi à
18 heures.

Mme Christine GUILLEMY indique qu'ils ont en effet retardé la
présentation de cette expérience unique pour qu'elle coïncide
avec l'ouverture de la Biennale.

La Ville de Chaumont veut être la Ville du Centre national du
graphisme.

Cela prendra du temps et se mettra en place petit à petit.

Mme Nathalie FERREIRA remercie M. Jean-Michel GERIDAN d'avoir
accepté de recevoir, malgré cette période chargée de la
Biennale, les journées professionnelles des Directeurs des
Affaires Culturelles de la Région Grand Est, le 26 mai prochain,
pour mettre en avant la Biennale au sein de la Région.

Mme Véronique MARRIER veut révoquer une question qui avait
été posée au dernier Conseil d'Administration concernant la
fréquence des trains. Où en est-on ?

M. le Président ajoute que ce n'est pas la seule question. Il y a
également les capacités d'hébergement.

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il y aura bien des trains le
week-end de la Biennale. Il n'y en aura pas la semaine avant ni la
semaine après.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que cette édition sera un succès
en terme de nombre d'étudiants puisque toutes les capacités du
Lycée Charles de Gaulle sont prises. Des discussions sont en
cours avec d'autres lieux car beaucoup d'écoles ont réservé
leur week-end et confirmé leur participation.

Quasiment toutes les écoles de design seront présentes ce week-
end là mais aussi des écoles d'Espagne, d'Italie, de Hollande, ou
encore de Suisse.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le **- 7 JUIL. 2023**
ID : 052-130023237-20230703-20230703CA09-DE

Il n'y a plus de questions.

M. le Président remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 45.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

M. Paul FOURNIE

M. Evrard DIDIER

Conseil
d'Administration

3 mars 2023

COMPTE-RENDU

INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03/07/2023

Référence
20230703CA10

Objet de la délibération
INFORMATION RELATIVE A LA DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA VILLE DE CHAUMONT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	5	-

Date de la convocation
19/06/2023

Vote
Aucun Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2023 et le 3 Juillet à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur.

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, M. TEMIME Mohamed, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine, Mme CORNET Anne (représentée par M. TEMIME Mohamed), M. NEVIASKI Alexis (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. QUINTIN François

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Éric, M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MAILLET Sandrine), M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. MARASI Etienne

INFORMATION RELATIVE A LA DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA VILLE DE CHAUMONT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017, et notamment l'article 18 relatif au Conseil d'Administration ;

VU le règlement intérieur et administratif (version 3) validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020 ;

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 4 mai 2023 « Groupement d'intérêt public – Le Signe, Centre national du graphisme – Désignation des représentants de la Ville de Chaumont » ci-annexée.

Le Conseil d'Administration est composé de vingt administrateurs répartis en deux collèges : un collège institutionnel délibératif et un collège technique consultatif.

Le nombre d'administrateurs fixé pour le collège institutionnel garantit le caractère public du Groupement :

- Trois représentants de l'Etat ;
- Trois représentants de la Région Grand Est ;

- Quatre représentants de la Ville de Chaumont.

Le collège technique émet des avis relatifs à l'ordre du jour permettant d'éclairer les administrateurs du collège institutionnel dans leur processus décisionnel. Il est composé de :

- Un représentant de l'Alliance Graphique Internationale (AGI) France ;
- Deux représentants des réseaux d'écoles d'arts ;
- Un représentant du lycée Charles de Gaulle de Chaumont ;
- Un représentant de l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) ;
- Un représentant de l'Université de Lorraine ;
- Un représentant de l'Université de Strasbourg ;
- Un représentant du Centre national des arts plastiques (CNAP) ;
- Un représentant de la Bibliothèque nationale de France (BnF) ;
- Un représentant du Centre national du livre (CNL).

Les administrateurs sont désignés pour une durée de 3 ans renouvelable par les organismes.

La composition du collège technique reste identique.

Par délibération du conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 4 mai 2023, les quatre représentants de la Ville de Chaumont désignés pour siéger au sein du collège institutionnel du conseil d'administration du GIP Le Signe à compter de la date exécutoire de la délibération, soit le 26 mai 2023, sont :

- Madame Christine GUILLEMY
- Monsieur Paul FOURNIE
- Monsieur Luc CHATEL
- Monsieur Evrard DIDIER

Madame Christine GUILLEMY, Monsieur Paul FOURNIE, Monsieur Luc CHATEL, Monsieur Evrard DIDIER siégeront au sein du collège institutionnel du Conseil d'Administration du GIP Le Signe, Centre national du graphisme.

Annexe : Délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 4 mai 2023 « Groupement d'intérêt public Le Signe, Centre national du graphisme - Désignation des représentants de la Ville de Chaumont ».

Fait les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 06/07/2023
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03/07/2023

Référence
20230703CA11

Objet de la délibération
ELECTION DU PRESIDENT DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC LE SIGNE, CENTRE NATIONAL DU GRAPHISME

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	5	8

Date de la convocation
19/06/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2023 et le 3 Juillet à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, M. TEMIME Mohamed, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine, Mme CORNET Anne (représentée par M. TEMIME Mohamed), M. NEVIASKI Alexis (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. QUINTIN François

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MAILLET Sandrine), M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. MARASI Etienne

Objet de la délibération : ELECTION DU PRESIDENT DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC LE SIGNE, CENTRE NATIONAL DU GRAPHISME

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral du 15 mars 2017, et notamment l'article 19 relatif à la Présidence du Groupement,

VU le règlement intérieur et administratif (version 3) validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020 ;

VU la candidature de Monsieur Evrard DIDIER, représentant de la Ville de CHAUMONT, déclarée par message électronique ci-annexé en date du 15 mai 2023, à la fonction de Président du GIP le Signe, centre national du graphisme.

L'article 19 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « le Signe, centre national du graphisme » indique que :
« le Président du Groupement préside l'Assemblée générale et le Conseil d'administration. Il est élu par et au sein du collège institutionnel à la majorité simple pour une durée de 3 ans, renouvelable ».

Le mandat de Monsieur Evrard DIDIER en tant que Président du GIP prenant fin le 31 juillet 2023, après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Monsieur Evrard DIDIER pour une durée de 3 ans à compter du 31 juillet 2023.

Annexe : Candidature de Monsieur Evrard DIDIER

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 06/07/2023
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03/07/2023

Référence
20230703CA12

Objet de la délibération
DECISION MODIFICATIVE N°1 APPORTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	5	8

Date de la convocation
19/06/2023

Vote
A l'unanimité Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2023 et le 3 Juillet à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, M. TEMIME Mohamed, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine, Mme CORNET Anne (représentée par M. TEMIME Mohamed), M. NEVIASKI Alexis (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. QUINTIN François

Membres non votants présents : Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MAILLET Sandrine), M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. MARASI Etienne

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N°1 APPORTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023

VU la délibération n°20230303CA07 du 03 mars 2023 relative au budget primitif 2023 ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°1 apportée au budget primitif 2023 du Signe, centre national du graphisme.

La délibération porte sur la présente décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section (ci-annexée).

La décision modificative revoit à la hausse les recettes portant le budget de fonctionnement à 2 144 821,73 euros. Cette hausse de 55 265,91 euros a principalement pour objet :

- l'attribution d'une aide de la DRAC relative à la crise énergétique ;
- la hausse des recettes propres liées aux inscriptions importantes aux workshops de la Biennale de design graphique ;
- le soutien en mécénat d'APRR.

En miroir, les dépenses ont été revues :

- Le montant des dépenses relatives aux activités est revu à la hausse (67 058 euros) en augmentant le coût lié aux expositions (20 874 euros), aux résidences (6 873 euros), à la formation (20 052 euros), à la communication (12 400 euros) et au développement (7 000 euros).
- Le montant des dépenses relatives au fonctionnement augmente (8 039 euros)
- Le montant de la masse salariale est revu à la baisse (-19 830 euros).

Annexe : édition réglementaire de la décision modificative numéro 1 apportée au budget primitif 2023.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 06/07/2023
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER